



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le deux avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.  
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.  
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. Mme MERLE.  
M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.  
Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
27 MARS 2015**

**DATE D'AFFICHAGE  
27 MARS 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 20  
VOTANTS : 23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme DUPERROUX. M. TALABARD. Mme PERICHON.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

**OBJET :  
Encaissement  
d'un chèque.**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour lui permettre d'encaisser un chèque émanant de la compagnie d'assurance JURIDICA, d'un montant de 353 €, correspondant au remboursement partiel des honoraires de l'avocat (Maître MOURE) dans le cadre du litige opposant la Commune de Lapalisse à la SARL PIZON.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le chèque cité ci-dessus,

- de donner mandat à Monsieur le Maire pour ordonner l'encaissement de ce chèque dans la caisse du Comptable Public, pour le compte de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

